



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 15 novembre 2021
(OR. en)

13667/21

COMPET 778
MI 809
IND 321

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation du Conseil "Compétitivité" du 25 novembre 2021</i> Mise en œuvre du plan de relance pour l'Europe <i>Débat d'orientation</i>

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence intitulée "Mise en œuvre du plan de relance pour l'Europe", en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 25 novembre 2021.

Mise en œuvre du plan de relance pour l'Europe

Document de réflexion de la présidence

La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) soutient la reprise économique de l'Union et accélère la transition écologique et numérique des États membres, par l'intermédiaire des plans nationaux pour la reprise et la résilience. La FRR met à disposition 723,8 milliards d'euros sous forme de prêts et de subventions (respectivement 385,8 et 338 milliards d'euros) pour soutenir les réformes et les investissements entrepris par les États membres.

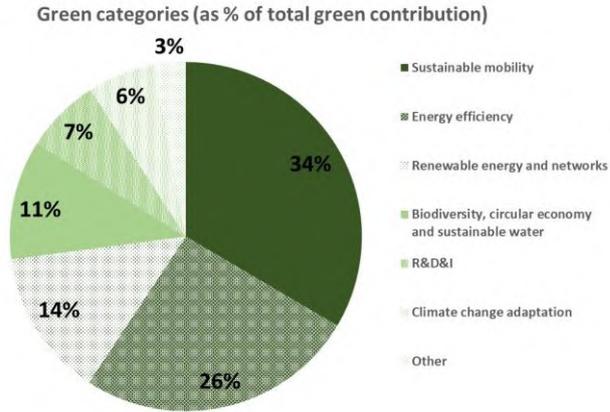
La trajectoire de reprise des économies des États membres est favorisée par les effets d'entraînement des plans des autres États membres. L'impact des plans pour la reprise et la résilience sur la croissance globale de l'UE augmente environ d'un tiers¹ lorsque l'on tient explicitement compte des effets d'entraînement des mesures prises individuellement par chaque pays.

Depuis juillet, le Conseil a approuvé le financement de 22 plans nationaux pour la reprise et la résilience, pour un montant total d'environ 446 milliards d'euros d'investissements jusqu'en 2026. Les plans présentés contiennent des réformes et des investissements qui tiennent compte d'une partie non négligeable des recommandations par pays en 2019 et 2020 et respectent le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important".

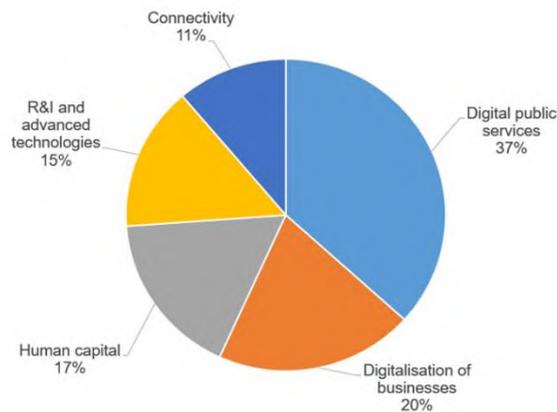
Les plans adoptés soutiennent fermement la transition écologique: 43 % (192 milliards d'euros) des fonds FRR seront consacrés à des investissements écologiques essentiels² dans les domaines de la mobilité durable, la rénovation, l'énergie propre, l'économie circulaire, la gestion et l'utilisation durables de l'eau et la biodiversité. Ce pourcentage est supérieur à l'objectif de 37 % prévu par le règlement. Les plans prévoient également des réformes essentielles en matière d'agrément, d'incitations fiscales en faveur des véhicules propres et de soutien à l'énergie propre.

¹ DG ECFIN (2021) Quantifying Spillovers of Next Generation EU Investment (uniquement en anglais - Quantifier les retombées des investissements dans le cadre de Next Generation EU)

² Y compris la contribution environnementale (14 milliards d'euros pour les 22 plans approuvés)



La transition numérique est également au centre des 22 plans approuvés: 26 % des fonds FRR seront alloués à des investissements clés dans la transition numérique dans des domaines tels que l'administration en ligne, la numérisation des entreprises, les compétences numériques, la cybersécurité et les technologies de pointe. Ici aussi, les plans vont au-delà de l'objectif qui est en principe de 20 %. Les plans comprennent également des réformes clés pour la modernisation des administrations publiques et la suppression des obstacles au déploiement des réseaux 5G.



Les 22 plans approuvés consacrent aussi quelque 135 milliards d'euros à des investissements sociaux, notamment dans le domaine de la santé (environ 26 %), de l'éducation (environ 12 %), des compétences (environ 12 %), de l'emploi et des institutions du marché du travail (environ 12 %) et du logement social (environ 12 %). Ces investissements couvrent plus particulièrement des mesures visant à proposer une éducation et un accueil des jeunes enfants abordables et de qualité, à prévenir le décrochage scolaire, à intensifier l'éducation numérique, la reconversion et le perfectionnement professionnels dans le contexte de la double transition, à améliorer l'efficacité des services publics de l'emploi, à augmenter la participation des femmes et des travailleurs vulnérables au sein du marché du travail, à moderniser les systèmes de santé et à déployer les infrastructures de santé en ligne.

Les plans soutiennent également des projets multinationaux clés et font référence à des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC). Les plans adoptés incluent d'importants projets écologiques transfrontaliers dans les domaines des batteries, de l'hydrogène et des corridors ferroviaires de réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), ainsi que des **projets numériques transfrontaliers clés** dans les domaines de la microélectronique, du *cloud*, des corridors 5G et des câbles sous-marins à très haute capacité. Plusieurs plans pour la reprise et la résilience (PRR) renvoient aux PIIEC (hydrogène — PRR 6-7; microélectronique — PRR11; le *cloud* — PRR 5).

Les petites et moyennes entreprises (PME) ont particulièrement souffert de la crise. La valeur ajoutée des PME a fortement diminué (moins 7,6 % en 2020), tandis que l'emploi au sein des PME a diminué de 1,7 %.³ Par conséquent, les PME doivent être au cœur du soutien à la relance afin d'assurer les nécessaires transitions vers le numérique, la durabilité et la résilience.

Les plans pour la reprise et la résilience adoptés comprennent une aide financière sans précédent aussi pour les PME, ainsi qu'un large éventail de réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises. Ces plans tiennent compte des recommandations par pays en matière de réglementation des entreprises favorables à la concurrence, de simplification législative, de marchés publics, de systèmes judiciaires, de numérisation des entreprises, d'administration en ligne, de cadres efficaces en matière d'insolvabilité et de capacités administratives. Ces domaines comptent parmi ceux qui posent les plus gros problèmes aux PME européennes. Les plans proposent des réformes substantielles dans le domaine de l'accès au financement. Des investissements majeurs dans les écosystèmes industriels, tels que le tourisme et la construction, bénéficieront aussi de manière substantielle aux PME, qui en sont les acteurs clés.

³ SME Performance Review 2021 (uniquement en anglais - examen 2021 des performances des PME)

Une mise en œuvre déterminée et coordonnée des investissements et des réformes au titre des plans pour la reprise et la résilience aura des effets positifs plus larges, par exemple le renforcement de la viabilité des finances publiques et la création d'emplois de qualité.

Cependant, il importera de suivre de près la mise en œuvre effective de ces plans au niveau européen et national. Les représentants nationaux des PME et le réseau des représentants des PME devraient jouer un rôle proactif en s'assurant que les PME bénéficient effectivement des financements et de l'aide disponibles.

Le Conseil "Compétitivité" peut jouer un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre du plan de relance pour l'Europe. Il s'agit d'une opportunité de partager des connaissances et de s'engager conjointement dans un exercice de suivi collaboratif, transparent et cohérent à cet égard, qui permettrait au Conseil "Compétitivité" de contribuer efficacement au processus de relance.

Questions en vue du débat:

- 1. Quels sont les défis que les ministres pensent qu'il faudra relever dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience et comment s'assurer que cette mise en œuvre contribue au rétablissement des écosystèmes industriels?*

- 2. Comment utiliser la FRR et d'autres fonds et mesures de l'UE pour renforcer les chaînes de valeur de l'UE en vue de la transition écologique et numérique, compte tenu des pénuries d'approvisionnement actuelles dans le secteur des semi-conducteurs et des matières premières ainsi que des prix élevés de l'énergie?*